



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 6 juin 2018, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

- 1. Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée plénière du 21 février 2018**
- 3. Comptes 2017 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2017
- 4. Informations de la Municipalité**
- 5. Divers**

**Pascale Morard Robyr
Présidente du Conseil général**

Pascale MORARD ROBYR

Voilà, bonsoir, il est 18h04. Monsieur le Président de la Municipalité, Madame et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, Mesdames et Messieurs de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, chères citoyennes, chers citoyens. Au nom du bureau du CG, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues dans cette Grande Salle de l'Hôtel de Ville, pour cette deuxième assemblée plénière de l'année 2018. Je salue et remercie le public présent dans cette salle ce soir. Je vous demanderai également de bien vouloir éteindre ou mettre en veille vos téléphones portables ; pour les personnes du public qui assisterez pour la première fois à une séance plénière du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai également d'observer le silence durant les débats. Avant d'ouvrir la séance proprement dite, je dois annoncer et excuser les personnes suivantes : Mme Camille VIANIN, M. Alexandre BANJANAC, M. Marc MAKUSU. Notre assemblée peut donc débuter. Mesdames et Messieurs les CG, vous avez été convoqués et avez reçu les documents nécessaires dans les délais prescrits par notre règlement. Voici l'ordre du jour que le bureau (vous) a prévu avec la collaboration du CM :

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 février 2018** (vous l'avez reçu par e-mail)
3. **Comptes 2017 de la Ville de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture des comptes – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale sur les comptes 2017
4. **Informations de la Municipalité**
5. **Divers**

Y aurait-il des intervenants concernant l'ordre du jour ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté et nous allons débiter par le point 1, appel des CG.

1. **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Pascale MORARD ROBYR

Je passe la parole à M. Patrick ANTILLE pour procéder à l'appel des CG.

Patrick ANTILLE

Bonsoir tout le monde. (*Il procède à l'appel des CG*).

Pascale MORARD ROBYR

Voilà, nous sommes 51 CG. Pour la table du PDC, M. STEINEGGER n'étant pas là quel sera le scrutateur ? Steves CALOZ, merci. Pour la table du PLR, Mme Uli SALAMIN officie en tant que scrutatrice, pour l'Alliance de Gauche, Mme Isabelle CLAUSEN-METRAL ainsi que pour le bureau, pour la table de l'UDC M. Serge CORNUZ. Je vous prie d'annoncer le départ ou l'arrivée éventuels de CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Je vous remercie toutes et tous pour votre présence.

2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 FEVRIER 2018**

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons passer maintenant au point 2 de l'ordre du jour, approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 février 2018 reçu par e-mail. Chacun de vous a reçu ce document par voie électronique. Est-ce que quelqu'un parmi vous a des remarques ou des observations à formuler concernant ce procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, je le considère comme accepté ; je tiens en mon nom et en le vôtre à remercier Mme Elisabeth MARCHETTI pour la tenue et la rédaction de ce procès-verbal. Un merci également à mon collègue M. Patrick ANTILLE qui a pour tâche de relire ce document, de le corriger, avant de le publier. M. CALOZ ? (*M. Steves CALOZ annonce l'arrivée de M. Frédéric MARTIN*). Nous sommes donc 52.

3. **COMPTES 2017 DE LA VILLE DE SIERRE**

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons passer maintenant au point 3 de l'ordre du jour, compte 2017 de la Ville de Sierre. Comme le prévoit la loi sur les Communes, à l'article 85 alinéa 2, le contrôleur des comptes communaux est tenu de participer au plénum de ce soir ; c'est pourquoi je me permets en préambule de saluer la présence de cette instance, la fiduciaire Fidag, représentée ce soir par M. Jessy RUDAZ.

a. Rapport de la commission de gestion

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons pouvoir enchaîner avec le point 3a, rapport de la commission de gestion. Permettez-moi de vous rappeler que selon l'article 21, alinéa 7, de notre règlement du CG et sauf décision contraire de ce dernier, seules les conclusions des rapports présentés ce soir seront lues. Y a-t-il des observations ? Si tel n'est pas le cas, je passe donc la parole à la commission de gestion par son rapporteur, Mme Lysiane TISSIERES-PREMAND.

Lysiane TISSIERES-PREMAND

Merci. Pour mener à bien son mandat, les membres de la Cogest ont étudié le budget et les comptes 2017 de la Ville de Sierre ainsi que le rapport sur la révision des comptes établi par la fiduciaire Fidag. La Cogest a travaillé en trois sous-commissions pour approfondir son analyse avant d'adresser leurs questions à la Municipalité, de rencontrer certains chefs de service, puis de préciser certains points avec M. Pierre BERTHOD, président, et M. Jérôme CRETOL, secrétaire communal. La Cogest remercie toutes les personnes qui l'ont reçue et tout spécialement MM. BERTHOD et CRETOL pour leur disponibilité. Fidag conclut que les comptes annuels 2017 sont conformes aux données ressortant de la comptabilité ainsi qu'aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs. L'organe de révision recommande au CG d'approuver les comptes tels que présentés. La Cogest tient à relever que les comptes se rapprochent très fortement des prévisions budgétaires. Les charges de fonctionnement dont la Municipalité possède la maîtrise sont toutes sous contrôle. La Cogest n'a pu que constater de très rares dépassements. La grande majorité des postes se situent en dessous des limites. Même si ce constat est réjouissant, il signifie que le déficit prévu dans le budget 2017 se révèle être exact. La Ville de Sierre présente pour la 4^{ème} année consécutive des comptes déficitaires avec un excédent de charges de 4.8 millions de francs. Il s'agit même de l'exercice le moins réjouissant de ces dernières années.

Suite à son analyse, la Cogest arrive à une conclusion similaire que pour l'exercice précédent. Elle est de plus en plus préoccupée pour les années à venir en raison :

- des coûts futurs liés à l'implantation de l'université à distance en terre sierroise,
- des pertes fiscales engendrées suite à la possible entrée en vigueur de la réforme fiscale PF17,
- du profil fiscal du contribuable sierrois,
- du taux de vacance des logements sur la commune,
- de l'amélioration du résultat due aux revenus extraordinaires liés aux déclarations spontanées,
- de l'absence de visibilité à moyen terme sur le marché de l'électricité,
- de l'augmentation constante des coûts, plus précisément de ceux des affaires sociales et médico-sociales,
- de son rôle de chef-lieu.

La Cogest encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts notamment en termes de rapprochement avec les Communes avoisinantes et demande qu'elle identifie rapidement toute possibilité d'action agissant sur la structure financière de la Ville. Au prochain budget, la Cogest aura un œil des plus attentifs sur la planification à long terme et la stratégie déployée par la Ville pour inverser la tendance.

La Cogest accepte le rapport à l'unanimité des membres présents et propose au CG l'entrée en matière ainsi que l'acceptation des comptes 2017 de la Ville de Sierre datés du 11 avril 2018. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme TISSIERES-PREMAND. Je tiens à remercier également M. Ralph GUNTERN, président de la commission, ainsi que tous les membres, pour la qualité de leur travail. Certes, le délai est court pour la remise du rapport, mais pratiquement identique aux autres années ; aussi je ne peux que conseiller aux commissions à qui est confiée une étude avec un rapport à fournir, de bien gérer le facteur temps ainsi que prévoir un calendrier avant la remise des mandats, si cela est possible puisque, comme indiqué dans le règlement du CG, l'ordre du jour ainsi que les différents documents d'accompagnement doivent vous parvenir 20 jours au moins avant la séance.

b. Entrée en matière

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons maintenant passer au point 3b, entrée en matière. J'ouvre les débats sur l'entrée en matière. Tout d'abord est-ce que la Municipalité veut prendre la parole ?

Pierre BERTHOD

Oui, volontiers. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, membres du public, membres de la presse. En préambule simplement excuser déjà l'absence de notre collègue Marc-André BERCLAZ qui est retenu par des occupations d'ordre politique, en lien avec son mandat de CM : il ne pourra pas nous rejoindre ce soir. Concernant le rapport de la commission de gestion, bien évidemment, le CM a pris connaissance de ce rapport. Il partage bien évidemment les préoccupations qui ont été soulevées et il remercie son président et tous ses membres pour la qualité de leur analyse, de leur travail et, vous le savez, nous sommes convaincus aussi que nous travaillons pour retrouver à terme, eh bien, des finances plus acceptables pour notre Commune. Sinon, la Municipalité n'a pas de commentaire à formuler sur le rapport. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président. Quelqu'un d'autre désire-t-il s'exprimer ? M. GUIDOUX.

Laurent GUIDOUX

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM, Messieurs les CM, chers collègues. Le groupe libéral-radical a pris connaissance du rapport de la commission de gestion et profite de l'occasion pour la féliciter pour son excellent travail d'investigation. Après l'analyse des comptes 2017 de la Ville de Sierre, le groupe libéral-radical constate la bonne tenue des postes de charges sous contrôle de la Municipalité. Mais devrait-on se réjouir que l'exercice 2017 se révèle être conforme à son budget ? Exercice le plus déficitaire de l'histoire de la Ville de Sierre. Les problématiques qui pénalisent les comptes de la Ville sont tristement connues. L'inconnue demeure dans les réponses qu'apporte la Municipalité. Dans son message, le CM se veut confiant, sans réussir pour autant à nous rassurer. Nous ne pouvons que l'encourager à mieux défendre les intérêts sierrois dans de nouveaux accords avec les communes voisines. Nous sommes en effet en droit d'espérer que les aménagements électriques amènent plus de revenus, sans en être persuadés, contrairement à l'Exécutif. Nous sommes par contre persuadés que les infrastructures de la Ville, son offre attractive de logements et sa vitalité économique ne suffiront pas à pérenniser ses comptes. Tout comme le programme d'économies appliqué en 2017 dont le CM se félicite pourtant. Il est donc indispensable que la Municipalité prenne ses responsabilités pour le budget 2019 en faisant des choix stricts dont les conséquences pourraient être douloureuses. Le groupe libéral-radical, tout en affirmant être des plus attentifs sur la future gestion des comptes de la Ville, propose d'accepter l'entrée en matière et, par la suite, d'accepter les comptes 2017.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. GUIDOUX. Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole ? Mme REY.

Sabine REY

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les CM, chères et chers collègues. Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du fascicule des comptes 2017, de même que du rapport de la commission de gestion y relatif. Nous remercions la Cogest pour la clarté des conclusions rendues et qui résument crûment les obstacles que doit surmonter notre Ville : FS-CH, réforme fiscale, contribuables à faible profil, logements vides surabondants et peu attractifs, marché de l'électricité tendu, augmentation des charges liées aux affaires sociales et médico-sociales, etc., etc. Notre groupe ne peut qu'encourager notre Municipalité dans les efforts qu'elle entreprend sur tous les fronts, notamment au niveau de la députation et du Conseil d'Etat en ce qui concerne l'enseignement à distance et au niveau du développement du tourisme, ainsi que de l'économie locale. Nous incitons CG et Municipalité à réfléchir de concert, le plus logiquement via la commission d'édilité et d'urbanisme et celle du développement durable, à l'avenir du bâti futur, en intégrant la notion de qualitatif et non plus seulement de quantitatif, à l'heure où il s'agit de refondre le RCCZ. Je conclurai en relevant qu'il est bien loin le temps où, à l'heure du budget, on se rassurait en se disant que, de toute

manière, les comptes seraient bien meilleurs que les prévisions et qu'il ne fallait pas s'alarmer inutilement en proposant des amendements. Notre groupe accepte l'entrée en matière, de même que les comptes 2017 de la Ville de Sierre.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Mme REY. Quelqu'un d'autre s'exprime ? M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci Madame la Présidente. Madame et Messieurs les CM, mes chères et chers collègues. Les comptes 2017 sont bien tenus mais le compte n'y est pas. Contrairement à la pratique ancienne, qui est toujours en vigueur au Canton et à la Confédération, le budget 2017 ne sous-estimait pas les revenus et ne surestimait pas les charges. Nous saluons le fait que les budgets soient réalistes car cela permet de prendre des décisions, en étant conscients de la véritable situation de la Commune. Par contre, cela signifie aujourd'hui que les difficultés annoncées se sont pleinement réalisées. Il est important de prendre pleinement conscience de la gravité de la situation. L'excédent de dépenses s'élève à 5 millions de francs – record historique absolu - cela représente donc, par année, presque 300 francs par habitant, du nourrisson au centenaire, et si l'on veut couvrir ce déficit en augmentant l'impôt sur le revenu des personnes physiques, il faudrait l'augmenter de 18 %. Cela n'est pas exactement négligeable. Ce déficit n'est pas un déficit transitoire dû aux nombreux investissements. En effet, la fortune nette, qui tient compte de la valeur des nouveaux investissements, baisse elle aussi d'environ 5 millions de francs. Et ce déficit n'est pas non plus dû à quelques phénomènes saisonniers. Les perspectives sont au contraire sombres pour les années qui arrivent, avec comme élément marquant la réforme fiscale de l'imposition des entreprises qui pourrait faire perdre plus de 3 millions de francs par année à la Commune de Sierre. Donc, ce déficit est un déficit structurel qui est là pour durer si nous ne changeons pas les structures. La situation est alarmante et nécessite une stratégie pour changer de direction. Le groupe UDC déplore que nous ne voyions pas de plans ni de propositions fortes du CM. Nous avons l'impression que la Commune pêche par excès d'optimisme depuis plusieurs années et refuse ainsi de voir la situation en face. Je souhaite développer deux exemples :

- Sierre a un problème majeur de logements vides. Cela apparaît maintenant dans les différents médias où Sierre a pris la tête peu enviée du classement des villes ayant le plus haut taux de vacance. 16 % selon WUEST & Partner. J'ai de la peine à croire ce chiffre tellement il est élevé. Mais, même si le vrai chiffre n'était que la moitié de celui-là, Sierre resterait le leader suisse en la matière. Pour préparer ce plénum j'ai relu les rapports écrits durant la précédente législature et j'ai constaté que la Cogest tirait déjà la sonnette d'alarme alors qu'il y a encore deux ans le CM prétendait que le taux de vacance était en dessous de 1 %. Force est de reconnaître que dans ce domaine, comme dans plusieurs autres, le CM a pêché par excès d'optimisme. Que faut-il donc faire dans ce domaine ? Comme nous l'avons déjà demandé il y a une année, la réforme du règlement des constructions et des zones est nécessaire. Nous avons l'impression qu'elle est constamment repoussée. Par ailleurs, la Commune devrait songer à utiliser toutes les possibilités pour, au moins, retarder les nouvelles constructions. Peut-être que les propriétaires renonceront quand ils verront l'état du marché immobilier dans deux ans.
- Un autre sujet d'importance où la Municipalité a été trop optimiste est la planification des constructions. Après la séance d'informations du 23 mai, j'ai été consulter les précédents plans directeurs d'aménagement et d'urbanisation. Dans celui de 2015, il était prévu de mettre en service le nouveau pont de Beaulieu en août 2017. Or, lors de la séance d'informations, nous avons appris que la Commune n'avait pas encore l'autorisation de construire ce nouveau pont. Celle-ci devait être acceptée par le Tribunal administratif fédéral puis par le Tribunal fédéral. Comme le pont va de toute façon être démolé d'ici la fin de l'année, la Ville risque d'être coupée en deux durant plusieurs années.

Il nous faut donc être plus réalistes dans nos prévisions, éviter de voir trop grand, de vouloir systématiquement tout changer, de façon souvent très coûteuse, d'éviter de faire du rafistolage à droite à gauche mais concentrer l'énergie au bon endroit, là où une réelle plus-value est possible. Pour conclure, nous sommes bien conscients que la critique est facile alors que l'art est difficile. D'ailleurs, en toute honnêteté, je n'envie pas le rôle du président, ni celui des autres CM car la situation est objectivement difficile. Nous n'attendons pas de miracles de leur part, juste de faire du mieux possible. Et si vraiment rien n'est possible, même appeler à l'aide serait

plus utile que faire semblant que tout est sous contrôle. Le groupe UDC va naturellement accepter l'entrée en matière ainsi que les comptes. Je vous remercie pour votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. MELLY. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Madame la Présidente du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Madame la CM, Messieurs les CM, chères et chers collègues. En préambule, permettez-moi, au nom de l'Alliance de Gauche, de remercier et de féliciter la commission de gestion pour l'excellente qualité du rapport sur les comptes 2017. Les explications sont claires et l'analyse détaillée. Vous constaterez, sans surprise, que de nombreux points que je mentionnerai sont donc proches des conclusions de la Cogest. Le premier constat qui s'impose à la lecture des comptes et du rapport de la Cogest, concerne la très bonne adéquation entre le budget et les comptes, démonstration d'une gestion rigoureuse et efficace des prévisions budgétaires. Comme l'indiquent très justement la Cogest et le CM dans son message, l'exercice 2017 reste le plus déficitaire de ces dernières années. Deux raisons peuvent expliquer cette situation : tout d'abord la nécessité de poursuivre la réalisation des grands projets qui doivent permettre d'améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants de Sierre, ensuite, le taux de réalisation des investissements nets qui s'élève à 92 %. Nous constatons que la Ville n'a pas la maîtrise de certains postes qui dépendent de l'Etat (Confédération ou Canton). Des réflexions doivent cependant être menées ou intensifiées afin de trouver des solutions aux problématiques liées aux affaires médico-sociales, aux aides aux chômeurs, à la répartition des coûts des infrastructures et des services avec les communes avoisinantes. La construction effrénée de nouveaux bâtiments d'habitation, en grande partie vacants, nous interpelle également. Comment expliquer que Sierre possède le plus haut taux de logements vides, en comparaison avec les autres villes valaisannes ? Quelle stratégie la Ville doit-elle développer afin d'encourager la venue de nouveaux contribuables qui non seulement habiteraient à Sierre, mais y travailleraient ? Dans le domaine de la promotion économique, les 1,4 emplois à plein temps nous semblent largement insuffisants à la mise en œuvre d'une offensive pour la création, l'implantation et le développement d'entreprises à Sierre. Les conclusions du message du CM relèvent très clairement les problèmes auxquels la Ville doit faire face. L'Alliance de Gauche pense toutefois que le CM doit être encore plus actif dans la recherche de solutions qui permettent d'améliorer la situation. N'oublions pas que le projet fiscal 17 induira une perte de CHF 3'800'000.– pour l'impôt sur le bénéfice. Même si le paquet n'est pas encore accepté, et si sa mise en œuvre n'est pas pour demain, cet élément doit être pris en compte. Un autre point noir concerne la participation financière de la Ville de Sierre au centre de formation universitaire à distance. Cette situation n'est pas encore réglée. Le Tribunal fédéral a tranché et donné tort à la Municipalité. La motion cosignée par la députation sierroise sera traitée le jeudi 14 juin prochain. Pour information, le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion. Bien entendu, nous maintenons notre position et tenterons de convaincre nos collègues députés de la nécessité de revoir le système de contribution des communes sièges à la masse salariale des institutions d'enseignement à distance. A la lecture du rapport de la Cogest, l'Alliance de Gauche a observé avec étonnement, voire une certaine inquiétude, le départ de personnes clés, à savoir l'architecte de ville, l'aménagiste-urbaniste et la déléguée à l'énergie. Ces postes concernent des domaines extrêmement importants dans le contexte actuel. Plan d'aménagement du territoire, plans de zones, politique énergétique, etc. les défis sont de taille et ces départs groupés nous semblent problématiques. Nous avons toutefois pris connaissance avec satisfaction de la nomination récente de Mme Laurence SALAMIN comme architecte de ville et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je terminerai mon intervention par un point positif. En effet, l'Alliance de Gauche relève avec satisfaction que l'offre culturelle de la Ville de Sierre est en progression, avec un budget maîtrisé. Les chiffres du TLH le démontrent, ainsi que le succès de diverses manifestations telles que DreamAgo, les rencontres Occident/Orient et, plus proche de nous dans un registre différent, le Palp festival qui a eu lieu à Muraz le week-end dernier. La culture, mais faut-il encore le mentionner, joue aussi un rôle important en termes de visibilité et d'attractivité pour notre Ville. En conclusion, le groupe Alliance de Gauche accepte l'entrée en matière sur les comptes 2017 de la Ville de Sierre.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. METRAILLER. Y a-t-il encore d'autres intervenants sur cette question de l'entrée en matière ? Puisque ce n'est pas le cas, nous allons donc passer immédiatement au vote. J'invite les scrutatrices et scrutateurs à se tenir prêts au comptage des voix. Mesdames et Messieurs les CG qui acceptent l'entrée en matière sur les comptes 2017 de la Commune de Sierre lèvent la main. Mme SALAMIN. M. CALOZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M CORNUZ. Merci. Les CG qui refusent l'entrée en matière lèvent la main. Je crois que c'est clair pour tout le monde. Les CG qui s'abstiennent ? Ok, personne. Donc **l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité**, merci.

c. Lecture des comptes – discussion de détail

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons maintenant passer au point 3c, lecture des comptes, discussion de détail. Je vous demanderai de prendre vos fascicules des comptes 2017. Je profite du moment pour féliciter la chancellerie pour la qualité et la clarté du fascicule que nous avons entre les mains. Cela étant dit, nous allons, comme à l'accoutumée, passer à la lecture de ces comptes, chapitre par chapitre, en vous demandant de poser les questions éventuelles au moment du chapitre concerné. Voilà, tout le monde a saisi son document et nous allons commencer. S'agissant du bilan au 31 décembre, ce sont les pages 9 à 19, y a-t-il des questions ? Comme il n'y en a pas, je poursuis. Les comptes 10 concernent l'administration générale, ce sont les pages 20 à 23, y a-t-il des questions ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Alors il s'agit du compte 10.102.318.03, frais fiduciaire et consultants. Nous avons été informés du mandat attribué à un intervenant externe pour la mise en place du programme de législature. Nous avons également été informés de la feuille de route et des points forts que le CM souhaite concrétiser. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous jugeons cette démarche intéressante et positive. Notre intervention concerne le mandat visant à établir un diagnostic organisationnel et nous souhaiterions obtenir des informations sur le résultat de ce diagnostic ou un bilan délivré par ce bureau externe. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci. Est-ce que la Municipalité souhaite répondre à l'instant ?

Pierre BERTHOD

Oui, bien évidemment et bien volontiers. Vous dire, M. METRAILLER, que... vous avez d'ailleurs parlé de ça dans votre entrée en matière, concernant les services techniques et les postes qu'il faut repourvoir. Les services techniques de la Ville de Sierre, comme dans de nombreuses Communes, sont soumis à une forte pression, une complexification des dossiers, à des recours... finalement à des arguments juridiques ou à des juristes qui rendent complexe le traitement des dossiers. Vous le savez comme moi, on est aussi depuis de nombreuses années dans une phase d'investissement forte qui nécessite, eh bien, que les ressources qu'on a à disposition puissent travailler le plus sereinement possible. On est arrivé à un stade de réflexion qu'avant d'engager du personnel supplémentaire, il fallait penser, repenser finalement le mode de fonctionnement des services techniques de la Ville de Sierre. D'où ce processus de réingénierie des processus en cours actuellement. Quand je dis en cours c'est que les objectifs ont été fixés pour la fin du mois de juin ; ils pourraient cependant se prolonger un petit peu courant de l'été, vu les nouvelles arrivées qu'on a eues et volontiers qu'on vous donnera des conclusions, mais vous expliquer qu'en deux mots avec ce consultant externe, eh bien, les collaborateurs des services techniques définissent leur cahier des charges, définissent les schémas de fonctionnement qu'ils ont entre eux, qu'ils ont avec les autres services et qu'ils ont aussi avec les partenaires extérieurs, dans un but de meilleure efficacité finalement et de démontrer aussi si les outils à disposition, outils informatiques et autres, sont en adéquation avec nos besoins. Donc c'est un processus de ressources humaines qui est en cours, qui n'est jamais forcément très agréable pour le collaborateur, mais qui, je crois, depuis maintenant les mois de travail qui sont là et l'accompagnement qui est en cours, eh bien, portent et porteront leurs fruits. J'espère avoir été suffisamment complet en l'état et volontiers pour en discuter avec vous. Mais surtout, peut-être, attendre la fin de cette réingénierie des processus.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres questions concernant cette rubrique 10 ? Bien, nous passons à la sécurité publique, rubrique 20, pages 24 à 29. Y a-t-il des interventions ? Nous poursuivons. Nous allons à la rubrique 30, enseignement et formation, ce sont les pages 30 à 34, des questions ? Les comptes 40, affaires culturelles, sport et culte, il s'agit des pages 35 à 42. Y a-t-il des questions, interventions ? Toujours pas. Nous passons à la rubrique 50, actions sociales et médico-sociales, ce sont les pages 43 à 44. Il n'y a pas de demande. On poursuit. C'est la rubrique 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, ce sont les pages 49 à 57. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Oui, merci, Il s'agit là du compte 70.250.365.01, transports publics et bus sierrois. L'AdG abonde dans le sens de la Cogest et l'encourage à poursuivre les investigations sur l'erreur de l'administration et les conséquences au niveau du contrat entre les Bus Sierrois et la Municipalité et demande à ce que le CG soit informé de la situation en temps opportun. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Est-ce que quelqu'un parmi la Municipalité veut répondre ?

Pierre BERTHOD

Je prends volontiers la parole pour compléter. On a eu cette question de la commission de gestion (qui) à laquelle il a été répondu aussi par écrit. Si les éléments communiqués ne sont pas clairs, c'est volontiers qu'on est à votre disposition. En deux mots, et je dirais très succinctement et très simplement, effectivement l'administration avait défini un indice qui n'était pas correct par rapport à l'indice des prix suisses à la consommation... vous dire que l'indice des prix à la consommation, ce n'est pas un indice, c'est un tableau Excel avec plus d'une centaine d'indices différents, que l'entreprise mandatée, les Bus du Soleil SA, eh bien, a payé en fonction de ce que la Municipalité leur avait réclamé et puis, suite à quoi nous avons constaté cette erreur et avons demandé aux prestataires de nous rétrocéder le montant en trop qu'on leur avait payé... chose qui a été faite dans les comptes 2017, vous voyez une amélioration par rapport aux comptes 2016, et suite à cela – à nouveau si on n'a pas été suffisamment clairs dans le message écrit... - eh bien, ils ont fait valoir une clause du contrat qui permettait de geler cet indice, un indice qui était ascendant depuis maintenant une ou deux années, c'est une clause contractuelle, lorsque le contrat a été signé, sauf erreur de ma part en 2014 ou 2015... vous dire que ça résulte en partie du fait qu'en fonction de l'indice erroné qui avait été calculé les Bus du Soleil ont investi ; vous savez qu'on est la seule ville valaisanne à avoir des bus hybrides, donc ont investi plus d'argent que ce qu'ils avaient à disposition finalement, en fonction du faux indice qui avait été transmis. Maintenant, nous avons d'un commun accord, accepté de geler l'indice sur les prochaines années, de manière à stabiliser les comptes de la société et le retour d'investissement. A nouveau, si cette petite explication orale n'est pas claire, si la réponse écrite de la Municipalité à l'attention de la commission de gestion n'est pas claire aussi, bien évidemment que volontiers on vous donnera des informations complémentaires, soit par écrit ou soit par oral, ou soit lors d'une séance d'informations.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président. Concernant ce compte 70, cette rubrique 70 est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Nous poursuivons, nous sommes à la rubrique 90, finances et impôts. Pas de question. Et la dernière rubrique, c'est dépenses et recettes du compte d'investissement, ce sont les pages 61 à 70. M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Merci, donc il s'agit du compte 40.350.503.00, les patinoires. Donc c'est ma troisième législature comme CG et nous parlons encore et toujours d'un projet pour une nouvelle patinoire. Les questions sont toujours les mêmes depuis 12 ans : où est-ce qu'on va la mettre ? combien de places ? quel financement ? Et puis je constate qu'en désespoir de cause, on a créé une task force - en français ça veut dire groupe de travail, task force - mais en anglais ça fait plus volontaire... Tant mieux... Non, mais la question est simple : où en est-on avec ce projet ? Quelles sont les conclusions de cette task force ? Quelle est l'avancée des travaux et quels sont les délais de réalisation ? J'aimerais bien qu'on puisse avoir des réponses concrètes avant la fin de cette législature. Merci.

Pascale MORARD ROBYR
Monsieur le Président.

Pierre BERTHOD

Voilà qui nous laisse le temps de répondre, M. METRAILLER... Ecoutez, je crois que vous pouvez être convaincu que le CM actuel, comme vous d'ailleurs, est au courant que, comme on dit, c'est un peu une *Arlésienne* cette patinoire en ville de Sierre ; c'est que c'est un sujet qui est là sur la table depuis 12 ans peut-être, mais je dirais même depuis trois décennies. C'est un dossier qui, paraît-il, patine. Mais croyez bien que la mise en place de cette task force c'est justement pour faire accélérer le dossier, mais le faire accélérer c'est-à-dire être conscient de la complexité de ce dossier. J'ai eu l'occasion aussi – et vous l'avez sûrement lu dans le rapport – de parler de la difficulté d'une part de trouver les terrains adéquats ; il y a des choix que maintenant le CM a fait, qui nécessitent des analyses techniques qui sont en cours et puis il y a le modèle de financement. Alors je vous ai entendus et puis on est tous conscients aussi des montants d'investissement nécessaires pour une nouvelle patinoire : on parle de 20 à 30 millions d'investissement. Vous savez ce que ça implique en termes de charges pour les finances publiques, d'où les obligations qu'on a de trouver des modèles, je dirais, alternatifs ou de partenariat pour financer une telle patinoire... ou alors de réduire la voilure et puis d'avoir une patinoire d'ordre fonctionnel et qui ne soit pas – pardon du terme – mais une œuvre d'art architectural. J'aimerais bien aller plus vite, j'aimerais bien que nous puissions vous donner des certitudes, mais je préfère communiquer lorsque que l'on aura ces certitudes, plutôt que de faire miroiter encore pendant quatre ans, pendant huit ans ou pendant 12 ans... faire croire aux Sierrois qu'on leur permettra ou qu'on se permettra des choses qu'on n'arrivera pas, dans des lieux dont on n'a pas la propriété... Donc, à nouveau, je crois que vous le constatez, votre CM a toujours été transparent et en dialogue avec vous : lorsque les choses seront définies, eh bien, on communiquera bien évidemment et vous serez amenés à vous prononcer là-dessus puisque à nouveau, tant en termes de montant que d'impact pour la Commune, eh bien, évidemment, le CG, le Législatif que vous êtes devra se positionner là-dessus. Donc à nouveau, M. METRAILLER, vous nous donnez un délai de législature, un délai de quatre ans... ce que j'espère et ce que le CM espère, c'est pouvoir arriver, durant cette législature, à ce que nous puissions déposer un crédit d'engagement à votre intention pour, eh bien, aller de l'avant avec ce projet de patinoire, qui - je me permets de le rappeler - est important pour les éléments sportifs, mais est aussi important pour le réaménagement de notre centre-ville, la circulation du centre-ville et notamment de notre Vieux-Bourg. Voilà les informations que je peux vous donner dans les comptes et aujourd'hui le 6 juin 2018.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président. Y a-t-il d'autres interventions, d'autres questions ? Si tel n'est pas le cas, je vous remercie pour votre discipline, pour les questions que vous avez posées et vous invite à poursuite avec le point 3d, discussion finale.

d. Discussion générale

Pascale MORARD ROBYR

La parole est au plénum. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Personne, la parole n'est plus demandée.

e. Votation finale sur les comptes 2017

Pascale MORARD ROBYR

Nous pouvons donc passer au point 3e, votation sur les comptes 2017. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts au comptage. Mesdames et Messieurs les CG, les personnes qui acceptent les comptes 2017 lèvent la main. Mme SALAMIN. M. CALOZ. Mme CLAUSEN-METRAL. M. CORNUZ. Les comptes... grâce à mon collègue M. ANTILLE... **les comptes sont acceptés à l'unanimité.** Nous avons fait le décompte... Est-ce que la Municipalité désire s'exprimer à ce sujet ?

Pierre BERTHOD

Oui, succinctement, écoutez, vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez et vous assurer - on a bien entendu les remarques des différents chefs de groupe lors de l'entrée en matière - vous assurer que c'est l'objectif du CM, je l'ai dit tout à l'heure, de parvenir à infléchir la tendance actuelle ; j'ai entendu plusieurs d'entre vous parler de bâti, je crois que la décision qui a été prise récemment - et dont vous avez eu l'information - de mise en zone réservée va dans le sens de la volonté d'être proactifs, d'être proactifs pour la révision du règlement communal de construction, c'est un des éléments ; on a discuté aussi, eh bien, de manque de vision ou de planification... je crois, de mon point de vue, et du nôtre en tout cas, que nous avons des objectifs clairs, mais que nous réexpliquerons et que nous aurons, tout prochainement, les mois qui vont venir, le prochain budget qui sera aussi l'occasion pour le Législatif et l'Exécutif de trouver des accords pour sortir la Ville de Sierre de ses finances difficiles. Mais, par contre, et je l'ai aussi entendu, il faut être conscients qu'on est dans un travail de longue haleine et de longue durée et qu'on n'infléchit pas une courbe en un, deux, trois exercices, qu'il faudra réfléchir sur le long terme, vous l'avez dit être courageux - je crois que nous le sommes - il faudra faire des choix : je crois que nous les faisons et je crois que nous avons toujours cet impératif de défendre au mieux nos citoyennes et nos citoyens et tout ça dans des contraintes budgétaires qui sont les nôtres. Donc, à nouveau, vous remercier pour votre confiance témoignée lors de ce vote. Merci.

Pascale MORARD ROBYR
Merci Monsieur le Président.

4. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Pascale MORARD ROBYR

Nous allons passer maintenant au point suivant de l'ordre du jour, qui est informations de la Municipalité, point 4, je passe la parole à M. Pierre BERTHOD, président de la Municipalité.

Pierre BERTHOD

Merci Madame la Présidente, alors deux informations qu'on considérerait qu'il était pertinent de vous transmettre ce soir. La première, et elle fait suite aussi à quelques interventions préalables, ça concerne donc le lancement du processus de réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une fusion des Communes de Sierre, Chalais, Chippis et Grône.

Lancement d'un processus de réflexion sur l'opportunité et la faisabilité d'une fusion des Communes de Sierre, Chalais, Chippis et Grône

Alors vous l'avez assurément lu dans la presse : les collectivités de la plaine sierroise qui collaborent déjà dans une quinzaine de domaines, qui vont du social à la sécurité en passant par les énergies, les forêts ou encore la gestion des déchets, se sont réunies. Et le constat partagé est le même, c'est qu'avec le temps finalement, la croissance de nos populations, eh bien, les frontières entre nos communes sont de moins en moins visibles. Ensuite, nos administrations font face à des dossiers, je l'ai dit aussi tout à l'heure, qui sont toujours plus complexes, avec des procédures qui sont lourdes, des procédures juridiques toujours plus lourdes et puis des charges étatiques issues en partie de la nouvelle péréquation financière qui augmente la pression sur les finances de nos Communes. Ainsi les quatre conseils communaux veulent se donner le temps d'une réflexion approfondie et, je le dis, sans aucune pression. Alors, d'une part, il y a un comité de pilotage qui est dirigé par les 4 présidents qui comprennent huit CM et les quatre secrétaires communaux qui l'avaient mis sur pied... et d'autre part, conjointement, eh bien, nous avons décidé de lancer cette étude, de mandater un bureau qui a l'objectif qu'on a donné au bureau, c'est d'amener des premières réponses pour début 2019. Suite à cette analyse qui est une analyse d'opportunité de fusion, eh bien, on devrait parvenir à avoir des réponses pour savoir si la fusion est-ce que c'est la bonne réponse aux défis, est-ce qu'il faut, au contraire, accentuer l'intercommunalité entre nos Communes, est-ce qu'il y a des services, des prestations qui sont mutualisables entre nous, c'est autant, je l'ai dit, d'interrogations trouveront des éclaircissements ces prochains mois. Et puis, Mesdames, Messieurs, cette démarche, eh bien, vous le comprenez bien, elle s'inscrit dans la nouvelle politique intercommunale que la Ville de Sierre entend mener avec ses partenaires régionaux. Et, bien évidemment, l'évolution de ce dossier et les résultats de l'étude vous seront

communiqués. Et puis, je le dis à nouveau, vous serez une partie prenante importante de ce projet, projet que je considère comme étant vaste, mais comme étant aussi historique parce que je suis convaincu que les Communes du bassin sierrois représentent une communauté de destin et on le voit, on discute ce soir des comptes, mais que ça ne se résume pas simplement aux comptes, mais d'un point de vue social et d'un point de vue de construction de villes, eh bien, l'agglomération sierroise a une destinée commune qu'il va falloir travailler, ça va dans le sens des objectifs que nous nous sommes fixés et que vous nous avez fixés. Voici la première information.

Centre sportif d'Ecossia, état de la situation

La deuxième, c'est vous donner un état de la situation du centre sportif d'Ecossia et vous rappeler peut-être que c'est un crédit d'engagement de 7.9 millions qui avait été décidé en juin 2014 et voici en quelques mots l'état actuel des travaux engagés et ceux à venir :

- Donc petit rappel historique, c'est que la piste finlandaise et le street-hockey ont été achevés en 2015.
- Les nouveaux accès, les dépôts ainsi que le terrain multisports sont en service depuis la fin 2017.
- En mars de cette année, donc en mars 2018, c'est la buvette qui est entrée en service.
- Le terrain juniors est en cours de finition, l'ensemencement a été effectué et l'utilisation est prévue à partir de l'automne de cette année.
- Pour l'anneau d'athlétisme, en travaux depuis ce mois, la mise en service probable est prévue en septembre 2019.
- Ensuite, la tour de chronométrage : les plans sont en cours d'élaboration et la mise à l'enquête pourrait avoir lieu ce mois encore. Le début des travaux dépendra de l'autorisation cantonale ; précisons que ces travaux sont pris en charge par le Club Athlétique de la ville de Sierre.
- Ensuite quelques éléments sur les terrains : reste encore des expropriations des terrains à l'ouest et des négociations sont en cours et tout porte à croire que les transactions pourront être réalisées dans des procédures de gré à gré, sans devoir recourir à des expropriations.
- Et concernant dernier point, c'est le terrain synthétique : ce dossier de mise à l'enquête va être préparé en automne 2018, en fonction justement de l'acquisition des terrains précédemment cités.

Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les CG, les informations de la Municipalité pour ce soir.

Pascale MORARD ROBYR
Merci Monsieur le Président.

5. DIVERS

Pascale MORARD ROBYR

Nous sommes au point 5, nous sommes dans les points nommés divers. Comme pour les séances précédentes, je propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Pour ma part, permettez-moi de vous rappeler la date du prochain plénum, **la date du 12 décembre 2018**, où il sera question du budget 2019. Je passe la parole au plénum et... M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Merci Madame la Présidente. J'aurais deux points dont j'aimerais parler, tout d'abord le premier point c'est l'engagement des commissions du CG, donc là ça s'adresse à la fois au bureau, mais peut-être aussi au CM. Donc depuis le début de cette législature, nous avons, bon, la commission de gestion qui a, bien sûr, travaillé sur les comptes et nous avons la commission édilité et la commission développement durable qui n'ont encore pas siégé. Donc je sais que les membres de ces commissions ressentent une certaine frustration – pour ne pas dire plus – en se disant « mais pourquoi est-ce qu'on a été nommés finalement, puisqu'on n'a rien à faire ». Donc on ne cherche pas ici à demander des tâches alibis mais je pense qu'avec les thèmes qui nous occupent en termes d'aménagement du territoire ou autres, je peux imaginer qu'il y a quand même de quoi faire pour que les membres de ces commissions puissent être engagés et je pense que c'est sain, aussi, que ces gens puissent travailler, parce qu'ils ont aussi été

nommés pour ça ; donc là je demande vraiment de réfléchir à cette question et vraiment, même si c'est des réflexions qu'il faut faire, je pense que les gens qui sont dans ces commissions sont intéressés, compétents et je pense qu'on peut utiliser leurs compétences justement pour, eh bien, qu'ils puissent faire leur travail. Donc je demande vraiment au bureau et au CM de réfléchir à cette question. Ce n'est pas pensable que ces deux... - bon la commission de gestion, effectivement, elle a ses tâches récurrentes - mais en tout cas les deux autres, ne puissent pas travailler dans une législature, ce n'est juste pas pensable. Le deuxième point, il s'agit de cette charte de l'égalité salariale dont on a parlé la dernière fois, donc a constaté à Berne, au Conseil des Etats, ce Conseil des Etats qui a accouché péniblement d'une loi qui est nettement insuffisante, mais enfin peu importe... je pense qu'ici à Sierre, on peut vraiment mettre l'accent sur la mise en œuvre de cette charte et ma question, c'est de savoir si vous avez mis des outils en place pour contrôler que l'égalité salariale soit vraiment appliquée ; il y a ce système de la Confédération qui s'appelle Logib par exemple et qui permet justement de contrôler si l'égalité des salaires est réelle ou pas... donc, voilà, c'est ma question, par rapport à cette charte salariale. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Bien, nous sommes à deux interventions. Y a-t-il une troisième intervention ? Mme REY.

Sabine REY

Mesdames et Messieurs, il y a une année de cela maintenant, M. Blaise MELLY m'a interpellée sur la question des routes de contournement. S'en sont suivis des mois de palabres entre chefs de groupe, mais également au sein des différentes représentations politiques du CG, afin de déterminer la meilleure façon d'aborder cette question. Ces discussions ont amené les chefs de groupe à demander au CM que soit organisée, à l'attention du Législatif, une séance d'informations portant sur cette thématique. M. Blaise MELLY, M. Robert MÉTRAILLER et moi-même avons franchi un pas supplémentaire, en sollicitant le bureau afin que soit confié à la commission du développement durable le mandat d'étudier la problématique du contournement est/ouest de Sierre, avec une deadline arrêtée à fin 2018 pour la reddition de ses conclusions. Pour mémoire, c'est moi-même qui avais rédigé la lettre adressée au bureau et qui m'étais faite la porte-parole de notre trio lors du plénum du 21 février 2018. Aujourd'hui, soit moins de quatre mois après ma dernière intervention à ce pupitre, je dois pourtant vous informer qu'après consultation des CG démocrates-chrétiens, je désolidarise notre formation de cette requête. En effet, les interventions pour le moins agressives et contestataires de plusieurs CG lors de la présentation du 14 mars 2018 ont « douché » le soutien d'un nombre certain d'élus et les ont amenés à se poser les questions suivantes : « *La CDD pourra-t-elle travailler dans un climat serein ? Va-t-elle s'enliser dans un débat stérile et faire perdre du temps à ses membres ?* » Que l'on ne prenne pas tout pour argent comptant et que l'on garde un œil critique sont choses compréhensibles, souhaitables, mais que l'on critique pour critiquer, quitte à remettre en cause la probité de certaines personnes et ce, sans avancer d'élément contraire fondé, n'est pas une démarche acceptable. Tout comme il n'est pas acceptable d'en arriver à remettre en cause, toujours sans démonstration, les résultats du recensement des véhicules motorisés, parce que ceux-ci contredisent la théorie que l'on soutient. Je relève également que les discussions entre chefs de groupe étaient focalisées sur le contournement est, avec la mise en balance de la route Riondaz/Guillamo et de l'hypothétique tunnel traversant la colline de Rawyr. Pourtant, lors de la séance d'informations du 14 mars, c'est le contournement nord qui a été remis en cause - un aspect du schéma de circulation qui n'avait jamais été abordé sous cet angle. Lorsque l'on sollicite le soutien des autres formations politiques afin de mener à bien un projet commun, il est à mon sens de bon ton de dévoiler immédiatement les enjeux réels, plutôt que de sortir du bois une fois l'accord des autres partenaires acquis. La morale de cette histoire est simple : en toute chose, il y a le fond et la forme. Si la forme est viciée, c'est le fond qui est discrédité. A bon entendeur pour la suite de la législature. Je vous remercie de votre attention.

Pascale MORARD ROBYR

Voilà, trois interventions ont été faites. Monsieur le Président...

Pierre BERTHOD

Oui, je réponds volontiers, même s'il y a des questions ou bien des prises de parole qui sont plutôt du ressort du CG. Concernant les commissions permanentes du CG, vous êtes un organe autonome et vous vous organisez comme vous le pensez. C'est vrai que vous devez vous

attribuer des mandats... et vous dire qu'il y a un gros mandat qui sera attribué aux commissions : c'est justement la refonte du plan de zone et du règlement communal de construction. Ça va occuper l'Exécutif, bien évidemment, mais le Législatif aussi les prochaines années. Donc ça c'est un mandat qui sera assurément de votre attribution. Sur votre deuxième question, M. METRAILLER, sur la charte d'égalité salariale, vous l'avez dit vous-même, nous on ne va pas réinventer la roue, la Confédération qui nous a octroyé cette charte, eh bien, nous met à disposition les outils de vérification qu'on utilise et puis, en fait, cette charte, je vous l'ai dit aussi je crois en février, ne sera pas reconduite si on ne répond pas, eh bien, à ce... aux objectifs fixés par la Confédération. Je ne peux que me réjouir – avec vous d'ailleurs – que nous ayons engagé une architecte de ville, en termes d'égalité salariale et d'égalité des genres. Sur le troisième point, la route de contournement, ce n'est pas à moi de juger de la pertinence ou non du CG d'organiser une commission à ce propos. Je crois que pour ceux qui étaient présents à la présentation qui a été faite par les délégués de l'Etat, le chef du service de la mobilité et le chef d'arrondissement, elle a démontré la complexité de ce dossier. Je crois aussi – et vous l'avez compris – qu'on parle de montants d'investissements de plus de 100 millions, que la marge de manœuvre de notre Municipalité est somme toute faible. Cependant, et à nouveau, conjointement avec les Communes de Veyras, Venthône et Crans-Montana, nous avons mis sur pied un groupe de travail et nous sommes, pour vous dire, derrière les autorités et l'administration cantonale pour faire avancer ce dossier. La première étape, vous le savez aussi, c'est ce tunnel qui partirait du giratoire de la Placette et qui monterait direction Corin. Si nous arrivons déjà à embrayer le pas là-dedans, eh bien, nous aurons le temps de débattre et de nous écharper sur le solde des variantes, mais vous avez aussi compris que les horizons de temps desquels on discute sont des horizons en termes d'années, voire de décennies. Donc c'est un sujet de longue haleine... vous dire en tout cas que tant l'administration que le CM, eh bien, suit ce dossier, tente de le faire accélérer, travaille avec les Communes environnantes pour que nous ayons une seule vision vis-à-vis de l'Etat, un seul discours et un seul projet à mettre en avant ; et puis, je l'ai dit plusieurs fois, dans ce genre de dossier, je crois qu'il faut que chacun, nous dépassions finalement notre petit jardin, que nous ayons un focus qui soit plus large et que nous comprenions tous que pour aller de l'avant, pour que nous puissions avoir des fonds qu'ils soient confédéraux, voire cantonaux, eh bien, on doit parler d'une seule et même voix ; quand je dis « on », c'est la Ville de Sierre et c'est les Communes du district de Sierre. Donc c'est un sujet complexe, qui, je vous le répète, a toute notre attention. Voilà Madame la Présidente.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président. M. MELLY.

Blaise MELLY

Merci. Alors je suis... je veux revenir sur le point mentionné par Mme REY... je suis surpris par les deux raisons qui sont données. Heu, la première qui est l'agressivité ou la soi-disant agressivité ; bon d'une part, ça montre certainement que le ressenti peut être différent d'une même séance : je suis reparti à la maison en trouvant que cette séance était intéressante, vive, mais certainement pas agressive. Je pense que ça fait partie de la démocratie d'accepter, d'entendre les gens avec lesquels on n'est pas d'accord et puis, tant que ça reste poli et puis qu'on respecte les personnes, moi je pense que c'est resté dans ces limites-là ; je pense qu'on doit accepter le débat. Le deuxième point m'étonne encore plus. Il y a une année, je vous ai envoyé un projet de postulat ; dans ce projet de postulat, l'idée avancée était clairement de remplacer la partie nord par une bretelle est ; donc dire qu'on n'a jamais mentionné la transversale nord est faux ; il faudra regarder le document envoyé il y a une année : c'était déjà mentionné. Maintenant, cette partie nord, elle n'est pas sur la commune de Sierre, donc ce n'est pas du tout l'élément central de la démarche. Par contre, il était mentionné dès le début... alors je n'ai rien caché du tout dans ma démarche... Si tu t'es senti... si vous vous êtes sentis trompés, j'en suis désolé, ce n'était pas mon but, mais je crois qu'il faudrait relire le document ; la partie nord était déjà mentionnée. Donc pour ces raisons, je maintiens la demande au bureau, vu que c'est formellement le bureau qui va demander. A ma connaissance, le chef de groupe de l'AdG va aussi maintenir la demande et c'est le bureau qui va décider s'il veut attribuer un mandat à la commission du développement durable d'étudier ce problème des routes de contournement. Donc j'ai là la lettre où je maintiens cette demande : je la maintiens parce que je pense que la séance d'informations, elle a été très intéressante, mais, forcément, elle a présenté un seul aspect. Ça veut dire si on veut comparer des variantes, des alternatives, il faut

écouter les arguments des deux côtés. Donc là M. CHITTARO est venu défendre son projet ; il a critiqué le projet alternatif. M. CHITTARO, par ailleurs, va partir à la retraite le 1^{er} octobre et M. PELLISSIER a dit qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changeaient pas d'avis ; donc tout reste ouvert par rapport au Canton. Et d'autre part, la question n'est pas uniquement cantonale, mais aussi communale. Donc j'arrive maintenant au deuxième point, maintenant à la demande au bureau, mais vu que les affaires prennent du temps, si nous ne faisons rien du tout aujourd'hui et que le bureau devait refuser cette demande, rien ne se passerait jusqu'à l'année prochaine. Donc nous avons décidé – quand je dis « nous » c'est... nous sommes 4 coauteurs : il y a Stéphane JULEN, Aurelian MASCITTI de l'AdG, Albert PITTELOUD et moi-même de l'UDC – nous allons proposer un postulat, nous déposons ce soir une proposition de postulat qui sera donc débattu en décembre. Alors laissez-moi brièvement expliquer quelle est l'idée. Donc, comme vous le savez, les deux dernières séances d'informations, celle du 15 mars par les responsables du Canton mais aussi celle du 23 mai par les responsables de la Commune ont traité du problème des routes de contournement de Sierre. Le Canton veut aller sur un contournement uniquement par l'ouest, en partant du rond-point de la Placette jusqu'à Loc, la route de Corin qui, dans un deuxième temps, serait prolongé par la route à travers le coteau. Sur le premier tronçon, j'aimerais dire ici et rassurer le président BERTHOD : nous pensons que c'est une bonne solution et qu'il faut absolument aller de l'avant. On a maintenant perdu beaucoup trop de temps ; déjà, si tout se passe bien, M. PELLISSIER a parlé de cinq à sept ans pour commencer les travaux. Donc maintenant il faut aller de l'avant ; à ma connaissance, les personnes qui sont contre ce tracé-là, c'est-à-dire rond-point de la Placette jusqu'à Loc sont très minoritaires, ultra-minoritaires, il faut aller de l'avant ; nous soutenons cette démarche, le Canton, la Commune, toutes les Communes du district, sauf erreur, sont derrière, maintenant on doit y aller. Par contre, nous pensons que la solution du Canton qui se base sur un seul côté, contournement uniquement par l'ouest n'est pas optimale et d'une certaine façon le CM le pense aussi. C'est pour ça qu'il veut transformer, cela a été présenté le 23 mai, et cela est présent dans le plan directeur d'aménagement et d'urbanisation de la Commune, il veut transformer la route de Riondaz, la route de Guillamo en routes cantonales, pour y faire passer le transit à l'est de la ville de Sierre. Les cosignataires de ce postulat pensent que c'est une mauvaise idée. Donc nous demandons par ce postulat au CM de reconsidérer cette position. C'est un quartier résidentiel, les enfants prennent ce chemin pour aller à la piscine de Guillamo, il y a des problèmes de sécurité, il y a des problèmes de gabarit, qui vont nécessiter d'importants travaux. La Commune n'a pas les moyens de faire ces travaux et c'est la Commune qui devrait financer puisque c'est un souhait de la Commune et pas du Canton. Donc nous demandons de renoncer à ce projet et d'étudier les alternatives. Donc une des alternatives, c'est effectivement un tunnel sous Rawyr ; alors il faut écouter les promoteurs de ce projet, voir leurs arguments... peut-être aussi réfléchir à d'autres solutions ; peut-être qu'il n'y a pas urgence non plus, peut-être que nous n'avons pas les moyens d'aller rapidement de l'avant... mais prendre le temps sur l'est et en tout cas abandonner cette idée de transformer les route de Riondaz/route de Guillamo et, au contraire, assurer la sécurité des piétons... et puis aussi dans la réflexion globale, penser aussi aux transports en commun avec les villages environnants. Donc je dépose ce soir, avec quatre signatures, ce postulat et puis je me réjouis de la discussion qu'il y aura en décembre à ce sujet.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. MELLY. Y a-t-il d'autres interventions ? M. FELLAY.

Maurice FELLAY

Bonjour à tous. Sans savoir si je serai le dernier, j'ai envie d'apporter une note positive, parce qu'effectivement, vous avez vu donc ce postulat il y a deux personnes de l'Alliance de Gauche et deux UDC qui l'ont signé. Donc, chez nous quand c'est arrivé, quand on a discuté, eh bien, oui, on est d'accord d'accepter toutes les bonnes idées, donc on s'est rendu compte qu'il y avait une excellente idée derrière ce postulat, qui n'était pas celui de retarder ce qu'il - à mon avis - serait une erreur de retarder mais qui était justement l'idée de réfléchir sur le vrai problème qui va se poser dans des générations, qui est déjà présent aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il l'a cité : Guillamo, les enfants, etc. donc route de Riondaz et tout... La réalité, c'est que c'est délicat de rien réfléchir à ce sujet et pour cette raison-là, à l'Alliance de Gauche, on a envie de favoriser un dialogue pour qu'on trouve une solution pour éviter qu'il y ait trop de circulation dans l'est de la ville de Sierre, c'est-à-dire à Glarey ; c'est pour ça que j'invite tout le monde à partager la discussion avec les gens qui ont proposé ce postulat. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci M. FELLAY. Est-ce qu'il y a une intervention sur ce même thème, cette même thématique ? Je propose à la Municipalité de prendre la parole.

Pierre BERTHOD

Mais écoutez, je prends volontiers la parole pour dire que le postulat sera traité. On a eu une séance d'informations, c'est bien volontiers aussi qu'on peut refaire une séance d'informations, réexpliquer... mais peut-être que j'aimerais juste, par rapport à ce que j'ai entendu ce soir, juste remettre quelques éléments dans le cadre. Le CM de Sierre défend... ne défend pas un projet sorti de nulle part ou non réfléchi, comme vous l'avez dit, M. FELLAY. Il a été réfléchi par les instances cantonales, par des bureaux privés, vous avez eu toutes les informations là-dessus de la part de l'Etat et aussi par l'administration communale. Et aussi une chose sur laquelle il faut être bien clair – M. MELLY l'a dit aussi très clairement – dans l'étapisation des travaux l'objectif qu'a l'Etat du Valais, c'est de déjà commencer par le tunnel qui part de la Placette pour aller direction Corin. L'étape numéro deux c'est – dans le projet actuel de l'Etat que certains ici considèrent comme n'étant pas le plus judicieux – mais dans l'étapisation, c'est ensuite la traversée nord, je l'appelle ainsi, celle qui va direction Anchettes. Et troisième étape, c'est la route de Riondaz et la Ville de Sierre a défendu, et la Municipalité défend justement qu'il faut réaliser ces travaux à Riondaz après que nous ayons fait le tunnel et l'axe nord, justement pour que les habitants de Glarey ne se retrouvent pas avec un gabarit de route qui soit plus large et puis qui permette une plus grande circulation... il me semblait que ça avait été clairement exprimé, il faut croire que ce n'est pas le cas... Donc – et je vous entends aussi M. MELLY – je pense que le postulat... on peut attendre décembre, mais ça ne sert à rien d'attendre décembre, et il faut véritablement qu'on prenne le temps de discuter, en tout cas avec les quatre postulants, pour que peut-être on vous réexplique notre position et j'aimerais aussi le dire à nouveau : bien évidemment que moi j'ai aussi des contacts avec les habitants de Glarey, avec les associations de Glareyards et que ce n'est l'objectif de personne ici que de voir une densification du trafic dans des secteurs d'habitation. Mais, ma foi, il est aussi compliqué de trouver un bon emplacement pour mettre cet axe est et vous l'avez vu, dans les calculs faits par l'Etat, si la variante ouest et nord est réalisée, une grande partie du trafic sera déportée à l'ouest ; alors on peut remettre en question ou on peut douter, je ne sais pas, tout ce que je sais c'est que j'ai quand même confiance en ces professionnels qui travaillent là-dessus et j'aimerais à nouveau vous dire que le CM, l'administration sierroise n'est pas en train de travailler sur la variante de Riondaz puisque, d'une part, le devis initial effectué s'élève à 10 millions ; vous l'avez vu et vous le savez comme moi, ce n'est pas une priorité d'investissement pour notre Commune et d'autre part on est dans un processus de classement/reclassement de cette route pour qu'elle soit en route cantonale. Donc tant la Commune que le Canton ont pour objectif de terminer, si on veut, le contournement de Sierre par la variante Riondaz. Après, je rejoins M. MELLY, nous sommes – et heureusement – dans une démocratie, il faut qu'on échange, il faut qu'on entende les points de vue des uns et des autres et puis qu'ensuite, eh bien, on parvienne, j'espère à un compromis qui soit le plus acceptable par tous. Donc, eh bien, j'invite en tous cas les postulants à peut-être dès que vous avez déposé le postulat, mais c'est bien volontiers que moi, mon collègue Pierre KENZELMANN, voire les services techniques de la Ville, eh bien, on prendra le temps pour, aussi, entendre votre point de vue et réexpliquer aussi la vision qui a été développée par le Canton et qui est soutenue par la Ville de Sierre. Merci.

Pascale MORARD ROBYR

Merci Monsieur le Président. En tant que présidente du bureau, suite à cette demande... nous allons l'examiner parce que, comme le règlement communal le dit à son article 12, le bureau a les compétences pour donner un mandat ou pas et le bureau va vraiment se préoccuper. Effectivement, il y a eu du temps entre la demande qui s'est faite en février, entre les réponses qui sont arrivées plutôt sur la fin mai et la rencontre de ce soir. Donc le bureau va se réunir et on va réfléchir et étudier pour la pertinence de ce mandat à la commission de développement durable. Je vous remercie. La parole est au plénum. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Personne ne souhaite... ? Ok, bien... Nous arrivons gentiment au terme de cette séance du CG. Je remercie particulièrement Mme MARCHETTI qui va tenir le procès-verbal de cette assemblée. Je remercie M. Jean-Daniel THEYTAZ pour la mise en place de cette salle et l'organisation de l'apéritif qui viendra. Je remercie la presse qui est présente ce soir. Je remercie également le public qui a participé à ce plénum et qui montre un intérêt pour ce qui se vit dans la

Municipalité. Et je vous convie donc à cet apéritif, je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée. Bonne rentrée chez vous. (*Applaudissements*).

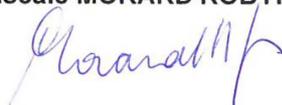
Fin de la séance : 19h15.

Conseil général de Sierre

La présidente :

Le secrétaire :

Pascale MORARD ROBYR



Patrick ANTILLE



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
AdG	:	alliance de gauche
PDC	:	parti démocrate-chrétien
PLR	:	parti libéral-radical
UDC	:	union démocratique du centre
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable